

Expert-Comptable

Inscrit à l'Ordre de Paris

Commissaire aux Comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

Fédération Française de Tir à l'Arc

**12, place Georges Pompidou
93160 Noisy le Grand**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022**



Expert-Comptable*Inscrit à l'Ordre de Paris***Commissaire aux Comptes***Inscrit auprès de la Compagnie de Paris*

Fédération Française de Tir à l'Arc
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
12, place Georges Pompidou
93160 Noisy le Grand

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Tir à l'Arc,
Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié



des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,



la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 mars 2023

Le commissaire aux comptes



Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fédération Française de Tir à l'Arc

12, Place Georges Pompidou
93160 Noisy Le Grand

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	2
Bilan	3 - 4
Compte de résultat	5 - 6
Annexe	7 - 17

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de la Fédération Française de Tir à l'Arc relatifs à la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	4 292 148 €
- Total des produits d'exploitation :	442 763 €
- Résultat de l'exercice (déficit) :	- 235 473 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptable. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issu de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques au Associations et Fondations définis par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018).

Fait à Fontenay sous-bois,

Le 10 Mars 2023

Alexandre MARQUES

Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	172 596	172 596		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	145 546		145 546	145 546
Constructions	735 502	230 717	504 786	534 811
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	620 880	395 442	225 438	228 893
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 042		11 042	11 042
Autres immobilisations financières	7 172		7 172	3 320
TOTAL I	1 692 739	798 755	893 985	923 613
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours	41 529	2 817	38 712	55 890
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 459		62 459	29 201
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	319 058		319 058	290 486
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 944 259		2 944 259	3 528 632
Charges constatées d'avance	33 676		33 676	49 068
TOTAL III	3 400 981	2 817	3 398 164	3 953 277
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 093 720	801 572	4 292 148	4 876 890

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	332 678	332 678
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	918 170	738 170
Report à nouveau	660 514	658 106
Excédent ou déficit de l'exercice	-235 473	182 407
Situation nette	1 675 889	1 911 362
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 675 889	1 911 362
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	139 015	218 794
TOTAL IV	139 015	218 794
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	481 184	562 397
Emprunts et dettes financières diverses	30 463	27 297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 861	158 783
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	194 247	188 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 403	1 866
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 587 088	1 808 134
TOTAL V	2 477 245	2 746 734
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 292 148	4 876 890

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 279 949	1 960 280
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	141 399	85 758
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	301 364	78 902
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 297 042	1 446 534
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		216 333
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	325 488	642 167
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	966 590	346 735
TOTAL I	5 311 832	4 776 709
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	58 220	22 830
Variation de stocks	16 088	41 024
Autres achats et charges externes	2 844 524	1 950 829
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	91 136	96 398
Salaires et traitements	923 290	772 962
Charges sociales	280 066	174 541
Dotations aux amortissements et dépréciations	75 144	71 907
Dotations aux provisions	53 000	100 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 078 038	1 286 370
TOTAL II	5 419 505	4 516 860
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-107 673	259 849
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 724	3 889
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 724	3 889
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 539	13 108
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	11 539	13 108
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-8 815	-9 219
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-116 488	250 630

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	30 097	28 167
Sur opérations en capital		460 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	30 097	488 167
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	148 251	122 979
Sur opérations en capital		433 190
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	148 251	556 169
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-118 154	-68 003
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	832	220
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 344 653	5 268 765
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 580 127	5 086 358
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-235 473	182 407

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC
12, PLACE George Pompidou
93160 Noisy le Grand

ANNEXE

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	4 292 148 €
- Total du compte de résultat (<i>Charges</i>)	5 580 127 €
- Résultat de l'exercice (<i>Déficit</i>)	- 235 473 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

La Fédération Française de Tir à l'Arc a en charge la promotion, le développement et la gestion de la pratique du tir à l'arc en France. Elle a été constituée conformément aux principes de la loi du 1er juillet 1901.

La Fédération Française de Tir à l'arc est actuellement administrée par un Comité Directeur élu composé de 25 membres. Tous les élus de la FFTA sont bénévoles. Pour accomplir leur tâche, ils sont entourés de salariés à la charge de la Fédération et de Cadres fonctionnaires ou sous contrat de Préparation Olympique.

Forte de 70 000 licenciés, la FFTA rassemble tous types de publics tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne qui prône des valeurs telles que le respect et le fair-play, au travers de ses 1.600 clubs en France. Sport inscrit au programme olympique, le tir à l'arc allie précision, maîtrise de soi, goût de l'effort. En salle, en extérieur, en forêt, le tir à l'arc peut se pratiquer toute l'année au travers de plusieurs disciplines officiellement reconnues : le tir en salle, le tir de parcours, le tir en extérieur, le tir Beursault et le Run-Archery.

Sport individuel ou d'équipe, le tir à l'arc peut également se pratiquer avec trois armes dont l'arc classique (seule arme autorisée aux Jeux Olympiques), l'arc à poulies, et l'arc nu.

Elle se compose d'associations :

- sur le plan local : les Clubs et les Compagnies,
- sur le plan départemental : les Comités Départementaux,
- sur le plan régional : les Comités Régionaux.

- Ces structures sont également constituées sous la forme d'associations loi 1901. Les pratiquants sont regroupés au sein de Clubs ou de Compagnies et sont titulaires de la licence fédérale.

L'activité et le fonctionnement de la Fédération Française de Tir à l'Arc sont définis dans ses statuts.

Sur le plan pratique, voici les domaines d'action les plus significatifs de la Fédération :

- le domaine administratif,
- le domaine sportif,
- le haut niveau et la composition des équipes nationales,
- le domaine des relations, obligatoires ou nécessaires, avec les partenaires institutionnels,
- le domaine de la formation,
- le domaine technique,
- le domaine médical.

2.2 Faits significatifs

NEANT

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Intangibilité du bilan d'ouverture : suite à un changement de logiciel pour la réalisation du bilan de l'exercice, la présentation des comptes 2021 est légèrement modifiée.

- d'indépendance des exercices ;
- de principe de prudence ;
- d'évaluation des éléments selon la méthode des coûts historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

Il est à noter que la Fédération passe directement en charge le matériel technique et sportif financé par les subventions du Ministère.

Afin que les produits constatés d'avance provenant des cotisations de 2€ transitent par la comptabilité analytique, ceux-ci sont passés par les comptes 658710 et 758710.

Ces dérogations aux prescriptions comptables, destinées à améliorer l'information financière sont donc sans incidence sur le résultat

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables

Néant

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- 1,25 % pour la construction de Rosny sous-bois,
- 5 % pour l'installation électrique,
- 5 % pour la plomberie,
- 5 % pour l'huissierie,
- 5 % pour les installations,
- 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- 20 % pour le matériel de transport,
- de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

3.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.3 Stocks

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

3.4.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport au cours de la bourse.

3.4.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 82 779 €.

Le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 3.77 %

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0% Age de départ en retraite : 60-67 ans

3.4.7 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	172 596		
TOTAL	172 596		
Terrains	145 546		
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions	735 502		
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers	280 476		8 086
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier	19 485 191 370		24 930
Emballages récupérables et divers	88 982		7 551
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	1 461 362		40 567
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	14 362		3 852
TOTAL	14 362		3 852
TOTAL GÉNÉRAL	1 648 320		44 419

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			172 596	
TOTAL			172 596	
Terrains			145 546	
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencements et aménagt. const.			735 502	
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencements et aménagt. divers			288 563	
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier			19 485 216 299	
Emballages récupérables et divers			96 533	
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL			1 501 929	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			18 214	
TOTAL			18 214	
TOTAL GÉNÉRAL			1 692 739	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	172 596			172 596
TOTAL	172 596			172 596
Terrains	200 691	30 026		230 717
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	101 458	17 153		118 611
Matériel de transport	19 485			19 485
Matériel de bureau et informatique, mobilier	145 351	23 869		169 219
Emballages récupérables et divers	85 127	3 000		88 127
TOTAL	552 111	74 048		626 159
TOTAL GÉNÉRAL	724 707	74 048		798 755

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations	168 794	53 000	82 779	139 015
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions	50 000		50 000	
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	218 794	53 000	132 779	139 015

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours	1 727	1 096	6	2 817
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	1 727	1 096	6	2 817
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	220 521	54 096	132 785	141 832
- D'exploitation		54 096	132 785	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 042		11 042
Autres immobilisations financières	7 172		7 172
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	62 459	62 459	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	252 617	252 617	
Débiteurs divers	66 442	66 442	
Charges constatées d'avance	33 676	33 676	
TOTAL	433 407	415 193	18 214

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	481 184	82 821	319 755	78 608
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	179 861	179 861		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	91 644	91 644		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	87 421	87 421		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 427	3 427		
Autres impôts, taxes et assimilés	11 755	11 755		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	30 463	30 463		
Autres dettes	4 403	4 403		
Produits constatés d'avance	1 587 088	1 587 088		
TOTAL	2 477 245	2 078 882	319 755	78 608

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 850	30 145
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	139 336	118 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	218 185	148 618

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	667	46 167
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	667	46 167

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	1 587 088	1 808 134
TOTAL	1 587 088	1 808 134

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	33 676	49 068
TOTAL	33 676	49 068